

Le plaidoyer d'Alain Lambert pour le maintien de la cellule fiscale

Par [Thomas Bronnec](#), publié le 16/07/2010 à 09:36

Le rapport de l'IGF sur l'affaire Woerth préconise la suppression de la cellule fiscale auprès du ministre. Une mauvaise idée, selon [Alain Lambert](#), ministre délégué au Budget entre 2002 et 2004.

Dans son rapport sur l'affaire Woerth, l'Inspection générale des finances propose de supprimer la cellule fiscale auprès du ministre, "dont l'existence même nourrit la suspicion"...Qu'en pensez-vous?

Quand j'ai su que l'IGF travaillait sur le sujet, j'étais sûr qu'elle ferait cette proposition. La seule inconnue, était de savoir si elle figurerait au début ou à la fin du rapport... Trêve de plaisanterie, la suppression de cette cellule fiscale est une vieille marotte de l'administration. Quand un nouveau ministre arrive, c'est la première chose qu'elle lui demande. Et jusqu'à présent, tous les ministres s'y sont refusés. Ce n'est pas un hasard.

Selon vous, les ministres doivent conserver la possibilité d'intervenir dans les dossiers fiscaux ? Tant mieux pour ceux qui le connaissent. Mais pour les autres...

Toute personne peut écrire au ministre et elle reçoit une réponse. La cellule fiscale traite des centaines, parfois des milliers de dossiers tous les ans. Les parlementaires, de gauche ou de droite, font remonter des réclamations de leur circonscription. Cela ne veut pas dire que l'arbitraire règne en maître au sein de cette cellule. Les décisions des ministres sont toutes écrites, et signées de sa main, et, croyez-moi, personne ne s'aventurerait à tenter une décision contraire aux règles de droit. C'est une légende absolue de croire que le contrôle fiscal est dirigé par le ministre. L'administration bénéficie d'une autonomie entière dans sa mise en œuvre.

A quoi sert cette cellule, alors ?

Elle sert à ouvrir un ultime lieu de dialogue entre le contribuable et l'Etat. Elle permet de préserver un équilibre entre la puissance que représente l'administration et le contribuable, qui est sans grande défense. La culture du contrôle fiscal en France est trop répressive, et cette tendance s'est accentuée ces dernières années. Un exemple parmi cent : une PME à qui des délais de paiement trop courts sont imposés peut parfois aller tout droit vers le dépôt de bilan. Le ministre peut faire en sorte que ces délais permettent à l'entreprise et aux emplois de survivre. Faire disparaître la cellule fiscale, ce serait faire disparaître la dernière chance de conciliation avant le contentieux. Si l'administration veut assumer ce rôle, libre à elle. Mais encore faudrait-il la doter d'une réputation de dialogue qui lui manque encore beaucoup.